

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Institutionnelle : Débat sur le droit à la formation des élus de la 3CO au titre de 2023

Séance du 15 avril 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°28

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 avril 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA Said Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le lundi 15 avril 2024 à 13 heures.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, ATTIBOU Zainati, BOINA Rifay Raim, ISSOUFFI Ramadani, MADI OUSSINI Mohamadi, MOHAMED Zainaba, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents :

AHMED COMBO Papa, SAID Mariame, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, MDALLAH Anlamati, CHANFI Bibi, ALLAOUI Mohamed.

Absents représentés :

M. CHANRANI Daoudou représenté par M IBRAHIMA Said Maanrifa

M. MIKIDADI Madihali représenté par M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Secrétaire de séance : M BOINA Rifay Raim

Vu l'article L2123-12 du CGCT relatif au droit à la formation des élus,

Vu la délibération n°87 du 28/08/2020 portant fixation des modalités d'application du droit à la formation des élus communautaires,

Vu la délibération n°59 du 26/11/2021 portant avenant au règlement intérieur relatif à la formation des élus communautaires,

Vu la délibération n°88 du 30/11/2022 portant prise en charge des frais de mission des élus communautaires,

Vu la délibération n°21 du 08/04/2023 portant débat annuel sur la formation des élus au titre de 2023,

Considérant qu'aux termes de l'article L2123-12 du CGCT "Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal". Et considérant que cette disposition est également applicable aux EPCI.

Vu le tableau récapitulatif des formations des élus de la 3CO au titre de 2023 ;

Vu le débat qui s'en est suivi,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De prendre acte de la tenue du débat annuel sur le droit à la formation des élus de la 3CO au titre de 2023 ;
- D'autoriser le président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 15/04/2024

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé par : Said Mbanrifa IBRAHIMA
Date : 18/04/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Mbanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

Formation des élus/bilan 2023

En 2023, six conseillers communautaires ont bénéficié d'un dispositif de formation auprès de centres de formation ou instituts situés dans l'hexagone, dans des domaines aussi variés que l'habitat et le logement, le management de projet, l'aménagement et l'urbanisme, la réglementation en matière de littoral, les risques dans l'exercice des fonctions d'élu ou encore la communication avec les médias. Des thématiques choisies librement par les élus eux-mêmes, généralement en fonction de leurs champs d'intervention pour ceux bénéficiaires d'une délégation, et en fonction des compétences statutaires de l'epci pour les autres.

LES STAGAIRES 2023

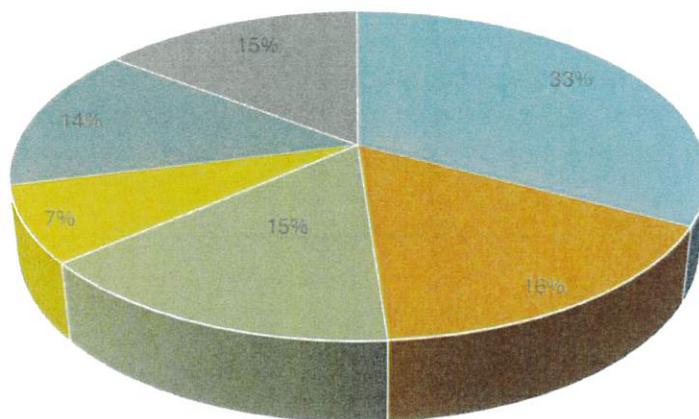
ANNEE	NOM	PRENOMS	INTITULE DE LA FORMATION	DATE	LIEU FORMATION	FRAIS DE TRANSPORT	COUT FORMATION
2023	ALLAOUI	Mohamed	PANORAMA DES ACTEURS DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT	7 AU 8/02/2023	PARIS	1 170,60 €	860 €
2023	ALLAOUI	Mohamed	LE KIT DU MANAGEMENT DE PROJET	24,25 et 26/04/2023	LYON	1 499,03 €	1 300 €
2023	NOUDJOURM	Madi-Assani	LE KIT DU MANAGEMENT DE PROJET	24,25 et 26/04/2024	LYON	1 040,03 €	1 300 €
2023	RIDHOI	Zainabou	AMENAGEMENT ET URBANISME	22 et 23/05/2023	LYON	1 315,31 €	1 100 €
2023	MROIVILI	Mouhamadi Moindjié	LA LOI LITORAL	13/06/2023	BREST	1 170,03 €	305,00 €
2023	IBRAHIMA	Saïd Maanrifa	GERER LES RISQUES DANS SON RÔLE D'ELU	05/09/2023	PARIS	1 512,03 €	890,00 €
2023	ABDOU ELOIHIDE	Dhatia	SAVOIR REpondre AUX MEDIAS	03/06/2023	LYON	1 885,03 €	550,00 €
TOTAL						9 592,06 €	6 305 €

Répartition par nature des dépenses de formation

Nature des dépenses	Coût
Transport	9592.06 €
Inscription	6305.00 €
Séjour	3727.96 €
Total	19625.02 €

Répartition par élu des dépenses de formation

2023



- Mohamed ALLAOUI
- Madi-Assani NOUDJOUR
- Zainabou RIDHOI
- M Moindjie MROVILI
- IBRAHIMA Said Maarifa
- ABDOU ELOIHIDE Dhatia